

Les autres sont *complètement* surnaturelles. Ce sont celles qu'un homme accomplit en état de grâce sanctifiante, et qui ont un droit strict à être récompensées dans le ciel. Nous leur réservons ici, et à elles seules, le nom d'œuvres surnaturelles.

1. — Pour qu'un acte humain soit surnaturel, il doit être moralement bon, s'accomplir en état de grâce, enfin être rapporté à Dieu.

Inutile d'insister sur la première condition. Un péché ne peut évidemment pas devenir un acte surnaturel. Remarquons seulement que les actions indifférentes, c'est-à-dire : celles qui ne sont ni bonnes ni mauvaises par elles-mêmes, peuvent toutes devenir surnaturelles. Il suffit, pour cela, de les offrir à Dieu et de les faire pour l'amour de lui. Jésus nous déclare qu'un verre d'eau donné en son nom ne restera pas sans récompense. (*Matth.* x, 42.) Et l'apôtre saint Paul nous dit dans le même sens : "*Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, quelque autre chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu.*" (I Cor. x, 31.)

(A suivre)

Les finissants du Petit Séminaire de Québec
depuis la fondation de cette Institution

1834

Joseph Bonenfant, P.
D. Marcoux, P.
F. Caron, P.
T. Bédard
Oct. Fortin, A.
Michel Fergues, P.
Joseph Deblois, A.
J. Marmette, Mé.
C. Delagrave, A.
S. Belleau, P.
William Sax

C. Nadeau, P.
Etienne Roy, N.
J. Trudelle, N.
Ambroise Racine, P.
Félix Menlard
J. O. Paré, P.
Joseph Deguise, M.
Augustin Beaudry, P.
A. Campeau, P.
Félix Bédard

1835

Robert Lemoine, A.
Joseph M. Tessier, A.

Eusèbe Hudon, M.
Joseph Delagrave